



### 1. Procès-verbal de la réunion du 03 décembre 2019

Ne donnant pas lieu à observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### 2. Election du bureau

A la demande du Président, M. de Grissac présente les circonstances et modalités de cette élection.

Comme suite à la formalisation par arrêté préfectoral de l'entrée de trois nouveaux membres, M. Turon a été amené à réunir les délégués du 3<sup>e</sup> collège, ce jour à 14 heures, pour qu'ils procèdent à la désignation des cinq délégués appelés à siéger au comité syndical. A cette occasion, ont été désignés :

- M. Allain CAMEDESCASSE, délégué de la commune de Sainte-Hélène ;
- M. Bruno CLEMENT, délégué de la commune de Saucats ;
- M. Pierre DURAND, délégué du SIAO de Carbon Blanc ;
- M. Christian RAYNAL, délégué du SIAEPA de Bonnetan ;
- Mme Agnès SEJOURNET, déléguée de la commune de Libourne.

Compte tenu de ce renouvellement des délégués du troisième collège, il convient de procéder à une nouvelle élection du bureau. M. Turon propose de reconduire le bureau existant. Pour ce faire, la présidence de la séance est confiée à M. Raynal en tant que doyen d'âge du Comité syndical ; il est assisté de M. Clément en tant que secrétaire.

Est rappelée la composition du bureau suite aux élections intervenues le 7 décembre 2018.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote, sont successivement élus (le résultat du vote est le même pour chaque élection, à savoir 10 pour, 0 contre, 0 abstention) :

- président : M. Jean-Pierre TURON (Bordeaux Métropole) ;
- vice-président : M. Alain RENARD (Conseil départemental) ;
- vice-président : M. Pierre DURAND (SIAO de Carbon-Blanc) ;
- membre : Mme Anne BREZILLON (Bordeaux Métropole) ;
- membre : Mme Anne-Lise JACQUET (Bordeaux Métropole) ;
- membre : M. Dominique FEDIEU (Conseil départemental) ;
- membre : M. Bernard GARRIGOU (Conseil départemental) ;
- membre : M. Allain CAMEDESCASSE (Commune de Sainte Hélène) ;
- membre : Mme Agnès SEJOURNET (Commune de Libourne).

### 3. Composition de la CAO

M. de Grissac indique que dans la mesure où la composition du comité syndical a été modifiée, il convient de procéder au renouvellement de la commission d'appel d'offres, laquelle n'est appelée à se réunir que très rarement.

M. Turon propose de reconduire la commission dans sa composition actuelle.

Après avoir rappelé la composition de la Commission issue de l'élection du 7 décembre 2018 et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le comité Syndical arrête la nouvelle composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

- président : M. Alain RENARD ;
- membres titulaires : Mme Anne BREZILLON, M. Dominique FEDIEU, M. Bruno CLEMENT, M. Pierre DURAND, Mme Agnès SEJOURNET ;
- membres suppléants : Mme Anne-Lise JACQUET, M. Bernard GARRIGOU, M. Stéphane SAUBUSSE, M. Kevin SUBRENAT, M. Christian RAYNAL.

#### **4. Rapport d'activité 2019-Programme 2020**

Le Président donne la parole à M. de Grissac pour une présentation du rapport illustrée d'un diaporama.

Le bilan 2019 tout d'abord, destiné aux membres du SMEGREG et de la CLE, rend compte de l'activité propre du SMEGREG et de ses missions pour le compte de la CLE du SAGE Nappes profondes de Gironde.

Au sujet du programme d'actions pédagogiques « L'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde », Mme Martin-Roland demande à ce qu'on lui adresse la liste des établissements scolaires en ayant bénéficié durant l'année passée.

Sur l'étude relative à l'origine et usage de l'eau pour la production de béton prêt à l'emploi, M. Grima demande si l'on ne pourrait pas vendre l'eau issue des stations d'épuration pour alimenter ces centrales.

M. de Grissac répond que les rejets d'eaux usées traitées contribuent à l'état quantitatif des eaux superficielles. Par ailleurs, la réutilisation des eaux usées pose la question du niveau de traitement de l'eau, la pollution n'étant pas éliminée à 100% mais à un niveau suffisant pour que la pollution résiduelle soit prise en charge par le milieu naturel. Le recyclage des eaux usées pose donc la question, quel que soit l'usage, du coût du traitement supplémentaire et de la localisation du besoin par rapport à la station d'épuration.

M. Renard ajoute que ces questions vont être abordées voire purgées dans le cadre du comité départemental de l'eau.

A la demande de M. Turon, M. Eisenbeis présente plus en détail l'étude sur les centrales béton.

M. Miailhe s'interroge sur l'utilité des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel qui n'ont pas toujours existé.

M. de Grissac cite des exemples de valorisation ultime, à savoir la réutilisation pour l'eau potable.

Le projet de programme d'actions 2020 est ensuite présenté. Il comprend des actions relevant des missions propres du SMEGREG et d'études et actions prévues par le SAGE Nappes profondes ou demandées par la CLE. Ces actions peuvent être réalisées en interne ou nécessiter des externalisations ; certaines sont ponctuelles, mais peuvent se dérouler sur plusieurs exercices, d'autres sont récurrentes.

Au sujet de la faisabilité d'un champ captant au Cénomani en sud Gironde, M. Turon rappelle que la médiatisation de cette étude est très importante pour que les acteurs du sud Médoc prennent conscience qu'ils ne sont pas les seuls concernés par des projets de substitution de ressource.

Sur l'identification des ressources mobilisables dans l'est du département, M. Renard demande si le travail se fait en collaboration avec le Département. M. de Grissac répond que le comité de suivi comptera parmi ses membres les services départementaux.

Les recherches de ressources plus ponctuelles, qui ont fait l'objet de nombreuses sollicitations, sont soumises à des critères d'intervention rappelés par M. de Grissac. M. Renard demande à ce que le terme de « assistance technique légère » soit objectivé.

L'actualisation du schéma de substitution, prévu dans le contrat en cours de signature, sera un enjeu principal en 2020.

Concernant les VMPO, M. Renard évoque la revendication de l'association « Vive la forêt ».

M. Grima demande si l'infiltration d'eau de mer alimente ces nappes profondes proches de l'océan.

M. de Grissac explique que ce risque, mentionné dans les années 1990, est aujourd'hui écarté, le rejet dans l'océan des nappes profondes étant suffisamment éloigné du trait de côte pour nous mettre à l'abri d'une intrusion du biseau salé, celui-ci devant être positionné à plusieurs kilomètres au large. Quant à la salinité constatée dans le nord du Médoc, encore récemment attribuée à une intrusion marine depuis l'estuaire, elle présente des concentrations en sels supérieures à celle de l'estuaire. Ceci s'explique par l'origine de cette salinité à savoir des eaux fossiles piégées dans les alluvions et non pas une intrusion depuis l'estuaire.

M. Renard fait remarquer que des connaissances restent à acquérir. M. Turon ajoute que la complexité a des effets positifs.

M. de Grissac présente le récapitulatif des actions programmées :

Actions SMEGREG (aide agence attendue entre parenthèses) :

- Cénomanién du sud Gironde : modèle hydrogéologique : 120 000 € HT (55%)
- forage de substitution SIAEP de Bassanne Dropt Garonne 142 000 € HT (55%)
- forage de substitution SIEA de Castets en Dorthe : coût à préciser (55%)
- actualisation schéma opérationnel de substitution : 50 000 € HT (55%)

Actions SAGE / CLE (aide agence attendue entre parenthèses) :

- programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire "l'eau, un enjeu majeur pour le département de la Gironde" : 30 000 € HT (55%)
- réseau des Espaces Info économie d'eau : 90 000 € HT (55%)
- diverses opérations de sensibilisation, création de supports d'information ou de supports pédagogiques : 25 000 € HT (55%)
- origine et usages de l'eau dans les châteaux viticoles, les caves coopératives et les usines d'embouteillage, actions prioritaires pour l'optimisation des usages : 120 000 € HT (55%)
- influence croissance démographique linéaire des réseaux et sur volumes de pertes : 25 000 € HT (55%)
- seuils ILP pour les services à forte densité de branchement : 25 000 € HT (55%)

M. Renard souligne que la question de la régulation (optimisation des réseaux existants) complète, prévaut sur celle de l'extension.

M. Raynal s'interroge sur le délai d'opérationnalité de la solution sud Gironde en cas de difficulté sur le projet de champ captant des landes du Médoc.

M. Grima demande si le dessalement de l'eau de mer coûte cher.

M. de Grissac propose de diffuser une note technique élaborée sur ce sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical prend acte du contenu du rapport d'activité 2019 qui lui a été présenté, autorise sa diffusion et valide le contenu du programme 2020 qui lui a été présenté.

## **5. Taux de contributions des membres au budget**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical décide de ne pas solliciter de contribution de la part des membres entrants (arrêté préfectoral du 30/12/2019) pour l'exercice 2019 et arrête les taux de contribution des membres du SMEGREG au budget 2020 de l'établissement.

## **6. Budget primitif 2020 et contributions des membres**

La parole est donnée à M. de Grissac pour présentation du rapport.

Le projet de budget primitif présenté est construit à partir de l'hypothèse d'un cumul des contributions des membres de 525 000 €, des simulations pouvant être opérées pour modifier ce cumul.

Mme Bégué présente les grandes masses du projet de budget primitif ; les résultats de l'exercice 2019 ne sont pas repris dans le cadre de ce budget qui s'équilibre à la somme de 731 984 €.

M. de Grissac reprend la parole pour présenter une simulation des contributions avec un cumul plafonné à 500 000 €.

M. Renard demande si en 2020 l'excédent sera totalement mobilisé et si de nouveaux sujets pourront le cas échéant être lancés ; reste à s'assurer de la capacité technique.

M. de Grissac explicite l'importance des reports en 2018 et 2019.

M. Renard indique qu'une baisse de la contribution, ne serait-ce que de 1 000 €, ne serait pas anodine. Pour MM. Clément et Camedescasse, compte tenu de leurs importances, les missions doivent primer sur le montant des contributions.

Pour répondre à Mme Martin-Rolland, M. de Grissac précise qu'il est possible de n'avoir qu'un seul appel de fonds par an mais qu'un ajustement pourra être opéré en cas d'entrée(s) de membre(s) supplémentaire(s). M. Decros recommande de demander à chaque membre sa préférence en termes d'appels à contribution.

M. Turon met au vote le projet de budget avec l'option d'un cumul des contributions de 525 000 € ; après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents ou représentés participant au vote (7 pour, 3 contre, 0 abstention), le Comité Syndical adopte le projet de budget qui lui a été présenté et arrête le montant cumulé des participations des membres à 525 000 €.

## **7. Adhésion d'un nouveau membre**

M. de Grissac présente la candidature officiellement formalisée par le SIAEPA de Caudrot qui a délibéré le 28 novembre 2019.

M. Renard demande s'il n'y a pas d'évolution dans la gouvernance des syndicats déjà adhérents (cas de la commune de Libourne et la CALi).

Dans cette logique de représentation-substitution, la question a été posée au Préfet.

M. Eisenbeis cite l'autre cas de la commune de Saint Magne et de la Communauté de communes du Val de Leyre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical, considérant le résultat partiel de la consultation des communes composant le SIAEPA de Caudrot (avis favorable de plus de 2/3 des communes représentant plus de 2/3 de la population du syndicat), se prononce favorablement sur la demande d'adhésion au SMEGREG exprimée par le SIAEPA de Caudrot et approuve la mise à jour des statuts consistant à intégrer le SIAEPA de Caudrot à la liste nominative des membres du syndicat mixte qui figure à l'article 5 des statuts de l'établissement.

## 8. Questions diverses

- Convention relative à l'observatoire environnemental du Sud Médoc

A la demande de M. Turon, M. de Grissac présente le projet de convention via un diaporama.

M. Renard pose la question de savoir si les charges de fonctionnement de cet observatoire sont supportées par le budget du SMEGREG. C'est en effet le cas.

Pour répondre à une question de M. Grima, M. de Grissac énumère les forages réalisés à proximité de l'océan.

M. Renard s'étonne du peu de retours positifs des structures pour participer à cet observatoire. M. Camedescasse recommande de solliciter à nouveau les membres pressentis.

Mme Martin-Rolland fait remarquer que l'Etat n'a pas répondu.

M. Renard souhaite que le SMEGREG ne soit pas le seul à effectuer ces relances.

M. Miaïlhe se demande si le SMEGREG n'est pas, en l'espèce, à la fois juge et partie.

M. de Grissac répond que c'est une sollicitation de Bordeaux Métropole et que c'est le rôle d'un EPTB que de faciliter l'action des collectivités dès lors que cette action contribue à la gestion équilibrée et durable des ressources.

M. Turon évoque l'historique de la concertation menée avec le territoire sur ce projet et précise que les études d'impact ont été confiées à l'INRA et au BRGM ; le SMEGREG est l'interlocuteur valable et à même d'animer cet observatoire ; les rôles ne sont pas confondus.

M. Camedescasse demande à ce qu'une vice-présidence supplémentaire soit prévue pour cet observatoire et qu'elle soit attribuée à un élu d'une des communes directement concernées par le projet de champ captant.

M. Renard rappelle que le rôle de cet observatoire, qui revient au SMEGREG, est de faire fonctionner la collaboration et la concertation entre les acteurs du territoire ; il ne revendique pas une vice-présidence pour le Département et approuve qu'une vice-présidence soit confiée au maire de l'une des quatre communes concernées.

M. Turon en est d'accord, ce document n'est pas fermé. M. Camedescasse rappelle l'évolution positive de la communication sur ce projet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical amende le projet de convention relative à l'observatoire environnemental du sud Médoc.

- Mise en recouvrement de la contribution de membres au budget du SMEGREG

M. de Grissac présente ce rapport concernant le SIVOM du Bazadais.

M. Decros précise les modalités de la mise en recouvrement par la procédure de mandatement d'office.

Mme Martin-Rolland demande pourquoi ce membré ne paie pas sa contribution.

M. Decros confirme que le SIVOM du Bazadais ne répond pas aux relances effectuées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (10 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical autorise à poursuivre le recouvrement des contributions 2018 et 2019 dues par le SIVOM du Bazadais par voie de mandatement d'office.

- Autres sujets

La promulgation récente de la Loi "Engagement et proximité" est évoquée. Son article 116 étend les missions des services d'eau potable et autorise ceux qui le souhaitent à contribuer à la gestion et à la préservation de la ressource en eau. Le Comité Syndical prend acte de cette évolution qui légitime l'implication des services d'eau potable sur ce sujet, consolide l'établissement et doit permettre de mobiliser des outils législatifs et réglementaires existants pour un partage équitable des coûts de gestion des nappes profondes.

Enfin, M. de Grissac informe le Comité syndical que M. Turon vient de présider sa 49<sup>ème</sup> réunion du Comité syndical.

~ ~ ~ ~ ~

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, M. Turon remercie les participants et clôture la séance à 16h45.

Fait à Bordeaux, le 02 avril 2020

Le secrétaire de séance

Allain CAMEDESCASSE

